



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°30-2016-141

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

D.D.P.P. du Gard

30-2016-08-31-008 - Arrêté délivrant autorisation à l'abattoir temporaire exploité par Monsieur Lionel CLAPPIER à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux conformément aux dispositions du III de l'article R.214-70 du code rural et de la pêche maritime (2 pages) Page 4

D.T. ARS du Gard

30-2016-08-31-009 - Décision tarifaire n°1833 portant fixation du prix de journée pour l'année 2016 de la MAS d'Aleslti (3 pages) Page 7

30-2016-08-09-003 - Arr 2016-1084 modif CS CH Le Vigan 090816 (2 pages) Page 11

30-2016-08-09-004 - Arr 2016-1085 modif CS CH Uzès 090816 (2 pages) Page 14

30-2016-09-06-003 - Décision tarifaire n°1851 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2016 de EHPAD Rivière Marze (4 pages) Page 17

30-2016-09-06-002 - Décision tarifaire n°1852 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2016 de EHPAD M 2016 Jacques Saurin (4 pages) Page 22

DDCS du Gard

30-2016-08-30-001 - Arrêté d'agrément Jeunesse Éducation Populaire pour la Maison de l'Accompagnement Scolaire (MAS) de Valdegour (1 page) Page 27

DDTM 30

30-2016-09-07-002 - Arrêté n° DDTM-SEF-2016-0193 portant autorisation de destruction d'animaux d'espèces de faune sauvage occasionnant un risque pour la santé publique ou la sécurité publique dans le département du Gard jusqu'au 28 février 2017 (4 pages) Page 29

30-2016-09-02-004 - AVIS n°DDTM-SEF-2016-0190 du 2 septembre 2016 relatif à la déclaration d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial (1 page) Page 34

DRLP

30-2016-09-05-006 - Arrêté n° 2016249-002 portant autorisation provisoire d'un système de vidéoprotection sur la commune de NIMES pour la Féria des Vendanges (2 pages) Page 36

Préfecture du Gard

30-2016-08-22-005 - AP 2016-35 enregistrement ICPE concernant SNR Cévennes pour le site de Croupillac (5 pages) Page 39

30-2016-08-28-001 - arrêté composition de la CDAC chargée de statuer sur la demande d'extension de la surface de vente de 675m2 d'un ensemble commercial par la création d'un commerce spécialisé en décoration à Alès (2 pages) Page 45

30-2016-09-05-005 - Arrêté Médaille Régionale, Départementale et Communale du 14 07 2016 (24 pages) Page 48

30-2016-09-05-004 - Arrêté portant attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement pour Baroudi BENKAMLA et Florian MICHEL (1 page) Page 73

30-2016-08-31-006 - Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral n° 30-2016-08-22-004 de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement (1 page) Page 75

30-2016-09-02-002 - arrêté préfectoral déclarant cessible les terrains nécessaires aux travaux de renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques (3 pages)
30-2016-08-31-007 - délégués de l'arrondissement du Vigan (4 pages)

Page 77

Page 81

D.D.P.P. du Gard

30-2016-08-31-008

Arrêté délivrant autorisation à l'abattoir temporaire
exploité par Monsieur Lionel CLAPPIER à déroger à
l'obligation d'étourdissement des animaux conformément

*délivrant autorisation à l'abattoir temporaire exploité par Monsieur Lionel CLAPPIER à déroger
à l'obligation d'étourdissement des animaux conformément aux dispositions du III de l'article*

R.214-70 du code rural et de la pêche maritime



PREFET DU GARD

Direction départementale
de la protection des populations

ARRETE N°

délivrant autorisation à l'abattoir temporaire exploité par Monsieur Lionel CLAPPIER à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux conformément aux dispositions du III de l'article R.214-70 du code rural et de la pêche maritime

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment le III de l'article R.214-70 ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2011 fixant les conditions d'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux ;

VU la demande d'autorisation de l'abattoir temporaire exploité par Monsieur CLAPPIER Lionel reçue le 14 juin 2016 ;

VU le dossier des pièces présentées à l'appui de ladite demande ;

CONSIDERANT que l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 1 de l'arrêté du 28 décembre 2011 susvisé ont été délivrées par le demandeur,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation prévue à l'article R.214-70 du code rural et de la pêche maritime est délivrée à :

- **Abattoir temporaire Lionel CLAPPIER**
- situé : Jeu de mail – Chemin de la Guillaumette – 30600 VESTRIC et CANDIAC
- exploité par la Monsieur CLAPPIER Lionel

pour utiliser la dérogation à l'obligation d'étourdissement lors de l'abattage rituel des ovins et des caprins pour le cas prévu au I-1° de l'article R.214-70 du code rural et de la pêche maritime, dans les conditions prévues au dossier de demande d'autorisation.

Article 2 :

La présente autorisation est délivrée à titre temporaire pour la journée de l'Aïd al Adha 2016 qui aura lieu autour du 12 septembre 2016 et les deux jours suivants.

Article 3 :

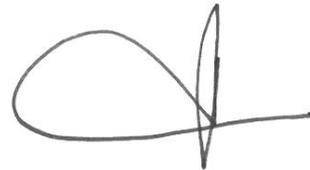
Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire, et dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la protection des populations, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'abattoir concerné et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département du Gard.

A Nîmes, le 31 AOUT 2016

Le Préfet,



Didier LAUGA

D.T. ARS du Gard

30-2016-08-31-009

Décision tarifaire n°1833 portant fixation du prix de
journée pour l'année 2016 de la MAS d'Aleslti

DECISION TARIFAIRE N°1833 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2016 DE LA MAS D'ALESTI - 300783404

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016
- VU l'arrêté en date du 16/01/1978 autorisant la création de la structure MAS dénommée MAS D'ALESTI (300783404) sise 1264, CHE DU MAS D'ALESTI, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée AAPHM (300784626) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée MAS D'ALESTI (300783404) pour l'exercice 2016 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 20/06/2016, par la délégation départementale du Gard ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 08/07/2016 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 31/08/2016

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2016, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée MAS D'ALESTI (300783404) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	649 644.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	3 545 030.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	568 791.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	4 763 465.00
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	4 197 504.38
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	449 112.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	13 668.00
	Reprise d'excédents	103 180.62
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2016, la tarification des prestations de la structure dénommée MAS D'ALESTI (300783404) est fixée comme suit, à compter du 01/09/2016 ;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat, accueil de jour et accueil temporaire	243.13
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun , 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « AAPHPM » (300784626) et à la structure dénommée MAS D'ALESTI (300783404).

FAIT A NIMES, LE **31 AOUT 2016**

Pour la Directrice Générale et par délégation,
le Délégué départemental du Gard,



Claude ROLS

D.T. ARS du Gard

30-2016-08-09-003

Arr 2016-1084 modif CS CH Le Vigan 090816

Modification composition nominative CS du CH du Vigan

ARRETE ARS LRMP / 2016 - 1084

Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier du Vigan

**LA DIRECTRICE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5 et L.6143-6 ; R.6143-1 et R.6143-2 ; R.6143-4 ; R.6143-12 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret ministériel en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Madame Monique Cavalier, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté ARS LR/2010-264 du 3 juin 2010 modifié du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Vigan ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision ARS LR-MP/2016-AA2 du 4 janvier 2016 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision ARS LR-MP/2016-AA3 du 4 janvier 2016 désignant Monsieur Claude ROLS en qualité de délégué départemental du Gard à l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;

Vu l'avis de la commission médicale d'établissement en date du 13 juin 2016 ;

— Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Délégation départementale du GARD
6, rue du Mail
30906 NÎMES CEDEX 2 - Tél : 04 66 76 80 00

— www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

ARRÊTE :**N° FINESS : 300 780 095****ARTICLE 1^{er} :**

L'article 1^{er} de l'arrêté ARS LR/2010-264 du 3 juin 2010 modifié susvisé fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Vigan est modifié comme suit :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

2° en qualité de représentant du personnel :

- Madame le Docteur BEZEL est reconduite dans ses fonctions pour représenter la commission médicale d'établissement.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté ARS LR/2010-264 du 3 juin 2010 modifié susvisé demeurent sans changement.

ARTICLE 3 :

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance visés à l'article 1er I/2° du présent arrêté est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

ARTICLE 5 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le Délégué Départemental du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

La Directrice Générale



Monique CAVALIER

— Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Délégation départementale du GARD
6, rue du Mail
30906 NÎMES CEDEX 2 - Tél : 04 66 76 80 00

— www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

D.T. ARS du Gard

30-2016-08-09-004

Arr 2016-1085 modif CS CH Uzès 090816

Modification composition nominative CS CH Uzès

ARRETE ARS LRMP / 2016-1085

Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier d'Uzès

**LA DIRECTRICE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5 et L.6143-6 ; R.6143-1 et R.6143-2 ; R.6143-4 ; R.6143-12 et 13 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret ministériel en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Madame Monique Cavalier, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté ARS LR/2010-265 du 3 juin 2010 modifié du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Uzès ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision ARS LR-MP/2016-AA2 du 4 janvier 2016 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision ARS LR-MP/2016-AA3 du 4 janvier 2016 désignant Monsieur Claude ROLS en qualité de délégué départemental du Gard à l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;

Vu l'avis de la commission médicale d'établissement en date du 18 février 2016 ;

Vu la lettre du 27 juillet 2016 de Monsieur le Préfet du Gard désignant un représentant des usagers en qualité de personnalité qualifiée ;

— **Agence Régionale de Santé**
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Délégation départementale du GARD
6, rue du Mail
30906 NÎMES CEDEX 2 - Tél : 04 66 76 80 00

— www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

ARRÊTE :**N° FINESS : 300 780 087****ARTICLE 1^{er} :**

L'article 1^{er} de l'arrêté ARS LR/2010-265 du 3 juin 2010 modifié susvisé fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Uzès est modifié comme suit :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

2° en qualité de représentant du personnel médical :

- Monsieur le Docteur Olivier CHAIX est désigné pour représenter la commission médicale d'établissement ;

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Denise FORT, est désignée en qualité de représentante de l'association France Alzheimer en remplacement de Madame Maruejols (Association des Familles de Traumatisés Crâniens).

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté ARS LR/2010-265 du 3 juin 2010 modifié susvisé demeurent sans changement.

ARTICLE 3 :

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance visés à l'article 1er I/2° du présent arrêté est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance visés à l'article 1er I/3° du présent arrêté prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé, en application des dispositions prévues à l'article R.6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

ARTICLE 5 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et le Délégué Départemental du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

La Directrice Générale



Monique CAVALIER

— Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Délégation départementale du GARD
6, rue du Mail
30906 NÎMES CEDEX 2 - Tél : 04 66 76 80 00
—
— www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

D.T. ARS du Gard

30-2016-09-06-003

Décision tarifaire n°1851 portant fixation de la dotation
globale de soins pour l'année 2016 de EHPAD Rivière
Marze

DECISION TARIFAIRE N° 1851 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE
SOINS POUR L'ANNEE 2016 DE
EHPAD RIVIERE MARZE - 300783529

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016 ;
- VU l'arrêté en date du 18/10/1922 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD RIVIERE MARZE (300783529) sis 0, LD LES ARNAVES, 30190, SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES et géré par l'entité dénommée CH UZES (300780087) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2010

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD RIVIERE MARZE (300783529) pour l'exercice 2016 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 19/07/2016, par la délégation territoriale de GARD ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2016.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2016, s'élève à 1 227 408.83€ et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 083 596.65
UHR	0.00
PASA	64 289.24
Hébergement temporaire	22 443.55
Accueil de jour	57 079.39

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 102 284.07 € ;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

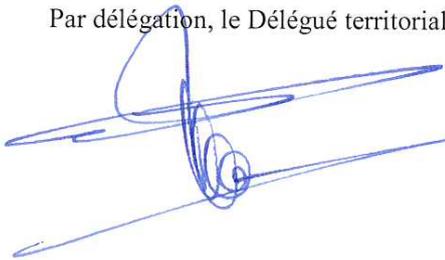
	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	56.76
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	48.62
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	41.10
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun , 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CH UZES » (300780087) et à la structure dénommée EHPAD RIVIERE MARZE (300783529).

FAIT A *NIMES*

, LE 06/09/2016

Par délégation, le Délégué territorial



D.T. ARS du Gard

30-2016-09-06-002

Décision tarifaire n°1852 portant fixation de la dotation
globale de soins pour l'année 2016 de EHPAD M 2016

Jacques Saurin

DECISION TARIFAIRE N° 1852 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE
SOINS POUR L'ANNEE 2016 DE
EHPAD JACQUES SAURIN - 300004199

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016 ;
- VU l'arrêté en date du 08/09/2003 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD JACQUES SAURIN (300004199) sis 0, AV DES LOISIRS, 30190, MOUSSAC et géré par l'entité dénommée CH UZES (300780087) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2010 et notamment l'avenant prenant effet le 01/01/2015 ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD JACQUES SAURIN (300004199) pour l'exercice 2016 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 22/07/2016, par la délégation territoriale de GARD ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 22/07/2016.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2016, s'élève à 1 019 765.26€ et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	966 357.16
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	53 408.10
Accueil de jour	0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 84 980.44 € ;

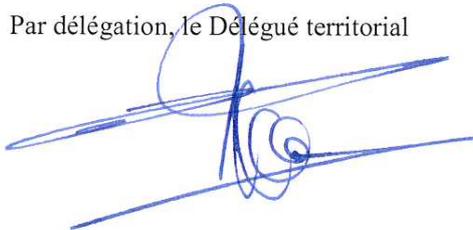
Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	52.18
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	44.69
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	37.27
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun , 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CH UZES » (300780087) et à la structure dénommée EHPAD JACQUES SAURIN (300004199).

FAIT A *NIMES* , LE 06/09/2016

Par délégation, le Délégué territorial



DDCS du Gard

30-2016-08-30-001

Arrêté d'agrément Jeunesse Éducation Populaire pour la
Maison de l'Accompagnement Scolaire (MAS) de
Valdegour



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Nîmes, le 30 Août 2016

**Direction départementale
de la cohésion sociale**

Mission Jeunesse et vie associative

ARRÊTÉ

portant agrément d'associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

**Le Préfet du Gard,
chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002, modifié par le décret 2006-665 du 7 juin 2006, relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire à caractère départemental ou local

VU la demande d'agrément présentée par les associations ci-après :

MAISON DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DE VALDEGOUR

NIMES

Arrête

ARTICLE 1 L'agrément préfectoral est accordé aux associations de jeunesse et d'éducation populaire dont le nom suit:

AGREMENT N° 30/JEP/05/16

**MAISON DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DE VALDEGOUR
4 ET 6 PROMENADE NEWTON
30900 NIMES**

ARTICLE 2 Le Secrétaire Général et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation
La directrice départementale
de la cohésion sociale,**

Isabelle KNOWLES

Mas de l'Agriculture – 1120, route de Saint Gilles – BP 39081 – 30972 NIMES cedex 9
Tél : 0 820 09 11 72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04 30 08 61 21

DDTM 30

30-2016-09-07-002

Arrêté n° DDTM-SEF-2016-0193 portant autorisation de destruction d'animaux d'espèces de faune sauvage occasionnant un risque pour la santé publique ou la sécurité publique dans le département du Gard jusqu'au 28 février 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 7 septembre 2016

Service environnement et forêt
Unité chasse coordination des
polices de l'environnement

ARRETE N° DDTM-SEF-2016-0193

portant autorisation de destruction d'animaux d'espèces de faune sauvage occasionnant un risque pour la santé publique ou la sécurité publique dans le département du Gard jusqu'au 28 février 2017

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu les articles L.427-1 à L.427-3 et l'article L.427-6 du Code de l'Environnement ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Didier LAUGA, Préfet du Gard ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2015 nommant Monsieur André HORTH, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard à compter du 1^{er} juillet 2015;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2016-0094 du 26 mai 2016, publié au recueil des actes administratifs sous le n° 30-2016-05-26-003 portant nomination des lieutenants de louveterie jusqu'au 31 décembre 2019 et abrogeant l'arrêté n°2014-352-0004 du 18 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2016-0042 du 29 février 2016 portant autorisation de destruction d'animaux d'espèces de faune sauvage occasionnant un risque pour la sécurité publique dans le département du Gard ;

Vu l'arrêté n° 2016- DL -38 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. André HORTH, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et la décision n° 2016 - AH -AG/01 du 4 janvier 2016 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale relative à l'arrêté préfectoral n° 2016- DL -38 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie en formation plénière le 25 avril 2012 ;

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Considérant les dégâts et les collisions que peuvent occasionner certaines espèces de faune sauvage évoluant en zone urbaine et périurbaine ainsi qu'à proximité des axes de transport,

Considérant l'urgence d'intervenir pour des raisons de sécurité publique, afin de faire cesser le trouble à l'ordre public, ou pour abrèger le cas échéant les souffrances d'un animal blessé, lorsque la présence d'animaux de certaines espèces de faune sauvage est constatée en zones urbaine et périurbaine ainsi qu'à proximité des axes de transport,

Considérant l'urgence d'intervenir pour prévenir des risques pour la santé publique ou des dégâts sur les animaux d'élevage lorsque la présence de renard est constatée en zones urbaine et périurbaine, dans les poulaillers ou sur les terrains d'élevages professionnels,

ARRETE

Article 1er :

Les lieutenants de louveterie et les agents assermentés du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) sont autorisés, de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 28 février 2017 inclus, à détruire ou capturer les animaux des espèces de faune sauvage ci-après mentionnées, en zones urbaine et péri-urbaine des communes du département du Gard, et à proximité des axes de transport, afin de faire cesser les risques pour la sécurité publique ou les dégâts sur les biens que leur présence génère.

Les espèces concernées sont les espèces de gibier suivantes :

- le sanglier (*Sus scrofa*),
- le cerf (*Cervus elaphus*),
- le chevreuil (*Capreolus capreolus*),
- le daim (*Dama dama*),
- le blaireau (*Meles meles*).

Les lieutenants de louveterie et les agents assermentés du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) sont autorisés également à détruire ou capturer des individus de l'espèce renard (*Vulpes vulpes*) responsables de dégâts dans les poulaillers ainsi que sur les terrains d'élevages professionnels ou en zones urbaine et périurbaine pour des raisons de santé publique (zoonoses).

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} peuvent se faire aider par les personnes de leur choix pour le déroulement des opérations motivées par l'urgence d'intervenir. Elles informent le maire de la commune ou les propriétaires concernés par ces interventions ainsi que les services de la gendarmerie, de la police nationale ou de la police municipale qu'elles peuvent solliciter en cas de besoin.

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Article 3:

En cas d'usage d'arme à feu, le tir intervient dans des conditions de sécurité maximale et en respectant les règlements relatifs à l'usage des armes à feu. Seules les personnes définies à l'article 1^{er} peuvent utiliser une arme.

Article 4 :

En cas de remise gracieuse par le responsable des opérations des animaux tués au(x) plaignant(s), un reçu des animaux détruits sera obligatoirement complété et renvoyé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. La personne à qui l'animal est remis devra assurer une élimination des déchets de venaison conforme à la réglementation.

Article 5 :

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} établissent un rapport décrivant le déroulement de l'intervention et le résultat obtenu, qu'ils adressent à la fin de chaque opération à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service environnement et forêt.

Article 6:

L'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2016-0042 du 29 février 2016 portant autorisation de destruction d'animaux d'espèces de faune sauvage occasionnant un risque pour la sécurité publique dans le département du Gard est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, les Sous-Préfets d'Alès et de Le Vigan, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie du Gard, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Lieutenants de Louveterie du Gard, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer,

**Pour le directeur,
le chef de service**

Nicolas ROUGIER

La légalité du présent acte juridique peut être contestée par toute personne ayant un intérêt à agir dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

89 rue Weber – 30907 NIMES CEDEX

Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72

au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

DDTM 30

30-2016-09-02-004

AVIS n°DDTM-SEF-2016-0190 du 2 septembre 2016
relatif à la déclaration d'un établissement professionnel de
chasse à caractère commercial



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer

Service Environnement et Forêt
Unité chasse coordination des polices
de l'environnement

**AVIS N° DDTM-SEF-2016-0190 du 2 septembre 2016
RELATIF A LA DECLARATION
D'UN ETABLISSEMENT PROFESSIONNEL DE CHASSE
A CARACTERE COMMERCIAL**

Conformément au décret n°2013-1302 du 27 décembre 2013 relatif aux établissements professionnels de chasse à caractère commercial,

Le statut d'établissement professionnel de chasse à caractère commercial est attribué à la SARL CHATEAU DE SAINT FELIX situé sur la commune de SAINT FELIX DE PALLIERES au lieu-dit « Le Château ».

Un récépissé enregistré sous le n°30-EPCCC-0003 en date du 1er septembre 2016 relatif à la déclaration d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial a été délivré au gestionnaire.

Le présent avis peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du Tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des actes administratifs des services de l'Etat du Gard.

Pour le Préfet et par délégation,
P/le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer du Gard et par délégation

Le Chef de Service
Environnement et Forêt


Nicolas ROUGIER

DRLP

30-2016-09-05-006

Arrêté n° 2016249-002 portant autorisation provisoire d'un
système de vidéoprotection sur la commune de NIMES
pour la Féria des Vendanges

PREFECTURE

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau de la Réglementation
et des Polices Administratives

Réf. : DRLP/BRPA/VR

Affaire suivie par : Mme ROMAN

☎ 04 66 36 42 19

Mél : veronique.roman@gard.gouv.fr

NIMES, le 5 septembre 2016

ARRETE n° 2016249-002
autorisant le fonctionnement
d'un système de vidéoprotection

LE PREFET DU GARD,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste,

VU le titre V du livre II de la partie législative et de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure et notamment les articles L. 223-2, L. 223-4 et L. 223-5,

VU le code civil et notamment son article 9,

VU le nouveau code pénal et notamment son article 226-1,

VU le décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 modifiant le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéoprotection,

VU l'arrêté ministériel et la circulaire du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection,

VU la circulaire n° INT D09/00057/C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection,

VU la demande, en date du 25 août 2016, de Monsieur le maire en vue d'obtenir l'autorisation provisoire de fonctionnement d'un système de vidéoprotection sur la commune de NIMES, à l'occasion de la Féria des Vendanges 2016,

VU l'information du référent sûreté,

VU l'information de la présidente de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1 : le maire de la commune de NIMES est autorisé à installer un système de vidéoprotection provisoire composé de 6 caméras, à l'occasion de la Féria des Vendanges 2016, dans le centre ville et autres secteurs, pour protéger des bâtiments et installations publics et surveiller leurs abords, pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur les sites suivant :

- | | |
|--|---|
| - angle rue Régale et boulevard de la Libération | - angle rue de l'Aspic et boulevard des Arènes |
| - angle rue de la Monnaie et boulevard Victor Hugo | - angle rue de la Madeleine et rue Fresque |
| - angle quai de la Fontaine et rue Pasteur | - angle rue de la Maison Carrée et rue de l'Horloge |

Article 2 : ce dispositif de vidéoprotection ne peut être utilisé qu'en vue d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans un lieu ouvert au public particulièrement exposé à des risques d'acte de terrorisme, d'agression ou de vol.

Article 3 : la présente autorisation est délivrée sans préjudice des droits des tiers.

Article 4 : les images enregistrées par le présent système sont conservées pendant une durée maximale de 15 jours. Le titulaire de l'autorisation tient un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 5 : le responsable de la mise en oeuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 6 : le public est informé de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, au moyen d'affichage à chaque point d'accès du public.

Article 7 : le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du l'administrateur du centre inter urbain de vidéoprotection de Nîmes Métropole, au 04 66 02 56 31, responsable du système de vidéoprotection, afin d'obtenir la possibilité de visionner les enregistrements ou de vérifier la destruction dans le délai prévu à l'article 4.

Article 8 : toute personne peut saisir la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en cas de difficultés liées au fonctionnement du système.

Article 9 : les enregistrements visuels réalisés par les présents systèmes ne sont pas considérés comme des informations nominatives au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10 : en cas de manquements aux dispositions des articles L.251-1 et L.251-8, L.252-1 et L.252-7, L.253-1 à L.253-5 et de modifications des conditions de délivrance, la présente autorisation pourra être retirée sans préjudice de l'application des sanctions et des procédures prévues par la loi dans le cadre des dispositions du code du travail, du code civil et du code pénal et de l'article L.254-1 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : l'autorisation **provisoire** d'installation du système de vidéoprotection est délivrée pour **une durée de 4 mois**.

Article 12 : le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Un exemplaire de cette décision sera notifié au pétitionnaire ainsi qu'à la mairie d'implantation.

De Préfet,



Didier LAUGA

Cette décision peut être contestée par voies de recours gracieux (adressé au préfet) ou contentieux (devant le tribunal administratif de Nîmes) dans un délai de deux mois à compter du premier jour de l'affichage en mairie du présent arrêté pour un tiers ou à compter de la notification pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Le rejet du recours gracieux ouvre un délai de 2 mois à compter de la réponse pour saisir le tribunal administratif de Nîmes du recours contentieux. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Préfecture du Gard

30-2016-08-22-005

AP 2016-35 enregistrement ICPE concernant SNR
Cévennes pour le site de Croupillac

Arrêté préfectoral d'enregistrement de la demande dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société SNR Cévennes, pour l'enregistrement d'une unité de production de roulements automobiles sur le territoire de la commune d'ALES (site de Croupillac)

ARRETE PREFECTORAL n° 2016-35 du 22 août 2016
d'enregistrement de la demande présentée par la société SNR Cévennes, pour
l'enregistrement d'une unité de production de roulements automobiles sur le territoire de la
commune d'Alès

Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L 512-7 à L 512-7-7 ; R 512-46-1 à R 512-46-30 ;
- Vu le SDAGE Rhône-Méditerranée, le SAGE des Gardons, le contrat de rivière des Gardons, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le plan régional d'élimination des déchets dangereux, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, le plan local d'urbanisme de la commune d'Alès ;
- Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2560 de la nomenclature des installations classées ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-HB-4-1 du 14 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, sous-préfet d'Alès ;
- Vu la demande présentée le 22 avril 2016 par la société SNR Cévennes, dont le siège social est situé : 2, vieille route de Salindres - zone industrielle de Mazac - 30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX, pour l'enregistrement d'une unité de production de roulements automobiles (rubrique n° 2560 de la nomenclature des installations classées) sur le territoire de la commune d'Alès ;
- Vu le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans des installations et les justifications de la conformité aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé ;
- Vu les actes administratifs délivrés antérieurement (récépissés de déclaration n° 2013-30 du 27 mai 2013 et n° 2014-24 du 6 août 2014) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-14 du 13 mai 2016 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;
- Vu le registre de consultation du public ne mentionnant aucune observation entre le 13 juin et le 8 juillet 2016 ;
- Vu l'avis du conseil municipal de Saint-Privat-des-Vieux par délibération du 20 juin 2016 ;
- Vu l'absence d'avis du conseil municipal d'Alès ;
- Vu la lettre du 13 juillet 2016 du maire d'Alès ;
- Vu le rapport du 5 août 2016 de l'inspection des installations classées ;

Considérant que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé et que le respect de celles-ci permet de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la demande précise que le site sera, en cas d'arrêt définitif de l'installation, dévolu à l'usage industriel ;

Considérant que ce choix est justifié par le fait que le site a un usage industriel depuis 1970 ;

Considérant que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure d'autorisation ;

Sur proposition du sous-préfet d'Alès ;

ARRÊTE

TITRE 1 – PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 1.1 BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE

Article 1.1.1 Exploitant, durée, péremption

Les installations de la société SNR Cévennes dont le siège social est situé : 2, vieille route de Salindres, zone industrielle de Mazac, 30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX, représentée par M. Laurent CONDOMINES, directeur, faisant l'objet de la demande susvisée, sont enregistrées.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune d'Alès, 863 avenue de Croupillac.

Elles sont détaillées au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R 512-74 du code de l'environnement).

CHAPITRE 1.2 NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Article 1.2.1 Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Description de	Capacité	Classement
2560.B.1	Travail mécanique des métaux et alliages B. Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 1. Supérieure à 1000 kW	9 lignes de fabrication pour les actions de rectification, rodage et déformation à froid dont les puissances unitaires sont : Module n° 1 : 290 kW Module n° 2 : 370 kW Module n° 3 : 330 kW Module n° 4 : 290 kW Module n° 5 : 370 kW Module n° 6 : 330 kW Module n° 7 : 290 kW Module n° 8 : 330 kW	Ptot = 2890 kW	Enregistrement

Article 1.2.2 Situation de l'établissement

Les installations enregistrées sont situées sur la commune d'Alès, parcelles n° 34, 49, 249, 333, 625 et 626 section AS.

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection de l'environnement.

CHAPITRE 1.3 CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques du dossier (version 7 - mars 2016) déposé par l'exploitant le 22 avril 2016.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables.

CHAPITRE 1.4 MISE À L'ARRÊT DÉFINITIF

Après l'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant le descriptif de la demande d'enregistrement, pour un usage industriel.

CHAPITRE 1.5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

Article 1.5.1 Prescriptions des actes antérieurs

Les prescriptions associées à l'enregistrement se substituent à celles des actes administratifs antérieurs qui sont abrogées :

- récépissé de déclaration n° 2013-30 du 27 mai 2013 ;
- récépissé de déclaration n° 2014-24 du 6 août 2014.

Article 1.5.2 Arrêté ministériel de prescriptions générales

S'appliquent à l'établissement les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2560 de la nomenclature des ICPE.

TITRE 2 - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES.

Sans Objet

TITRE 3 - MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS

CHAPITRE 3.1 INSPECTION DES INSTALLATIONS

Article 3.1.1 Inspection de l'administration

L'exploitant doit se soumettre aux visites et inspections de l'établissement qui seront effectuées par les agents désignés à cet effet.

L'exploitant prend les dispositions nécessaires pour qu'en toute circonstance, et en particulier lorsque l'établissement est placé sous la responsabilité d'un cadre délégué, l'administration ou les services d'interventions extérieures puissent disposer d'une assistance technique de l'exploitant et avoir communication d'informations disponibles dans l'établissement et utiles à leur intervention.

Article 3.1.2 Contrôles particuliers

Indépendamment des contrôles explicitement prévus par le présent arrêté, l'inspecteur de l'environnement peut demander que des contrôles sonores, des prélèvements (sur les rejets aqueux, sur les rejets atmosphériques, sur les sols, sur les sédiments) et analyses soient effectués par un organisme reconnu compétent, et si nécessaire agréé à cet effet par le ministre de l'environnement, en vue de vérifier le respect des prescriptions d'un texte réglementaire pris au titre de la législation des installations classées. Les frais occasionnés sont supportés par l'exploitant.

CHAPITRE 3.2 CESSATION D'ACTIVITÉ

Lorsqu'une installation classée soumise à enregistrement est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt 3 mois au moins avant celui-ci.

La notification indique les mesures prises ou prévues, pour assurer dès l'arrêt de l'exploitation la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site ;
- des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

En outre, l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R. 512-46-26 et R. 512-46-27.

CHAPITRE 3.3 TRANSFERT - CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Tout transfert d'installation sur un autre emplacement nécessite une nouvelle demande d'enregistrement.

En cas de changement d'exploitant, le nouvel exploitant ou son représentant doit en faire la déclaration au Préfet, dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénoms et domicile du nouvel exploitant et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration.

CHAPITRE 3.4 ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE L'ENREGISTREMENT

Indépendamment des prescriptions figurant dans le présent arrêté, l'exploitant doit se conformer à toutes celles que l'administration pourra juger utile de lui prescrire ultérieurement, s'il y a lieu, en raison des dangers ou inconvénients que son exploitation pourrait présenter pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture, pour la protection de l'environnement et pour la conservation des sites et monuments.

CHAPITRE 3.5 AFFICHAGE ET COMMUNICATION DES CONDITIONS L'ENREGISTREMENT

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée auprès de la mairie d'Alès et pourra y être consultée,
- un extrait de cet arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise est affiché pendant une durée minimum d'un mois dans cette mairie ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire.

Ce même extrait doit être affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr)

Un avis au public est inséré par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

CHAPITRE 3.6 EXECUTION

Monsieur le sous-préfet d'Alès, monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, inspecteur de l'environnement et monsieur le maire d'Alès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à l'exploitant.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,

Olivier DELCAYROU

Recours : La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nîmes conformément aux dispositions de l'article R514-3-1 du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (annexe1).

Préfecture du Gard

30-2016-08-28-001

arrêté composition de la CDAC chargée de statuer sur la
demande d'extension de la surface de vente de 675m² d'un
ensemble commercial par la création d'un commerce
spécialisé en en décoration à Alès



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Nîmes, le **28 AOUT 2016**

Direction des collectivités et du développement local

Bureau du développement local

Affaire suivie par : Frédéric BARNOIN
TÉL. 04 66 36 43 25
FAX 04 66 36 43 93

ARRETE fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur la demande d'extension de la surface de vente de 675 m² d'un ensemble commercial par la création d'un commerce spécialisé en décoration à Alès

Le Préfet du Gard

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce ;
VU le code de l'urbanisme ;
VU la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2015, instituant la commission départementale d'aménagement commercial du Gard ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 3 avril précité ;
VU la demande de permis de construire accompagnée de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, déposée le 5 août 2016 à la mairie d'Alès par la SARL SANYA BAZAR, 293 avenue Maurice Thorez, 30100 ALES, représentée par M. Mohamed SANYA, agissant en qualité de futur exploitant, et déclarée complète le 9 août 2016 par la préfecture du Gard dans le cadre des dispositions visées aux articles R.423-2 et R.423-13-2 du code de l'urbanisme et L.752-1 et R.752-4 à R.752-10 du code de commerce, afin de procéder à l'extension de la surface de vente de 675 m² d'un ensemble commercial par la création d'un commerce spécialisé en décoration à Alès ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1er :

La commission départementale d'aménagement commercial, appelée à statuer sur la demande présentée par la SARL SANYA afin de procéder à l'extension de la surface de vente de 675 m² d'un ensemble commercial par la création d'un commerce spécialisé en décoration à Alès est placée sous la présidence du Préfet du Gard ou de son représentant, et constituée comme suit :

I – ELUS :

- Le Maire d'Alès, commune d'implantation, ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté agglomération « Alès Agglomération » ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat mixte du Pays des Cévennes en charge du SCoT, ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental du Gard, ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil régional Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées ou son représentant ;
- Un membre représentant les maires au niveau départemental, choisi dans le collège des membres des organes délibérants des communes et désigné ci-dessous :
 - *M. Philippe RIBOT , Maire de Saint-Privat des Vieux*
- Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental, choisi dans le collège des membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et désignés ci-dessous :
 - *M. Jean-Baptiste ESTEVE, Président de la communauté de communes Rhony-Vistre -Vidourle*

II – PERSONNALITES QUALIFIEES :

- 2 représentants du collège des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection du consommateur
 - *Mme Marie-Claude MERLET-FAJON ;*
 - *M. Jean-Pierre ESTABLET ;*
- 2 représentants du collège des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire
 - *M. Jean-Clément TERMOZ ;*
 - *M. Jean-Francis GOSSELIN ;*

Article 2 :

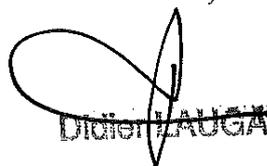
La commission entend toute personne susceptible d'éclairer sa décision ou son avis.
Le secrétariat de la commission est assuré par les services placés sous l'autorité du préfet.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

Fait à Nîmes le,

Le Préfet,



Didier LAUGA

Préfecture du Gard

30-2016-09-05-005

Arrêté Médaille Régionale, Départementale et Communale
du 14 07 2016



PRÉFET DU GARD

ARRÊTE N°

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016

Le Préfet du Gard

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

ARRÊTE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABBOU Sammy**
Agent de maîtrise, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame ALIZON Martine**
Adjoint technique de 2ème classe, Alès agglomération
- **Monsieur AMAUDRIC Hervé**
Technicien principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame ANDRE Claudie**
Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur ANDRE Lionel**
Directeur, Mairie d'Alès
- **Madame ANIORTE Illuminade**
ATSEM, SIRP Boissières/Saint-Dionisy en Mairie de Saint-Dionisy
- **Monsieur APARISSI Vivian**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Manduel
- **Madame ARGILLER Marie-Isabelle**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de Roquemaure
- **Monsieur AUGE Laurent**
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame AUNAVE Christiane**
Adjoint du patrimoine de 2ème classe, Mairie de Nîmes

- **Madame AVANCES Isabelle**
Infirmière anesthésiste diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame AVENA Valérie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie du Grau-du-Roi
- **Monsieur AZROUMBAZE Omar**
Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur AZZIMANI Farid**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Madame BACLE Sylviane**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Rochefort du Gard
- **Madame BALAZS Béatrice**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame BALDIT Christine**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur BANCION Christian**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Monsieur BARDOT Laurent**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de Vergèze
- **Madame BARTHE Annie**
Assistant socio éducatif principal, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame BASSET Bénédicte**
Assistant socio-éducatif principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur BASSET Didier**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de Méjannes-Le-Clap
- **Monsieur BASTIDA René**
Chef de police municipale, Mairie de Garons
- **Monsieur BATTUT Laurent**
Ingénieur en chef de classe normale, Conseil Départemental du Gard
- **Madame BAYLE Blandine**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame BECU-SERRE Sandra**
Auxiliaire de puériculture de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame BEDJGHIT Bariza**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame BELLEGARDE Sandrine**
Aide soignante auxiliaire de puériculture, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame BELZUNCE Dolorès**
Brigadier chef principal de police municipale, Mairie d'Alès
- **Madame BENALI Soumicha**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame BENMAKHOLOUF Malika**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame BENOIT Maryline**
Adjoint technique de 2ème classe, Alès agglomération
- **Madame BERARD Christine**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur BERARD Luc**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Alès agglomération
- **Madame BERDAGUER Isabelle**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame BEROT Josiane**
Adjoint technique, Conseil Départemental du Gard

- **Monsieur BEZOTEAUX Bernard**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur BIANCONE Robert**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame BIECKENS Elisabeth**
Adjoint administratif, Mairie de Rognonas
- **Monsieur BISSONNIER Yves**
Animateur, Mairie de Nîmes
- **Madame BLANCHE Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame BLETTEL Sandrine**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame BOCHU Florence**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de Laudun L'Ardoise
- **Madame BODIN Martine**
Adjoint administratif de 1ère classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame BOISSIER-BENOIT Régine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CCAS ville d'Alès
- **Monsieur BONACCHI Patrick**
Garde champêtre chef principal, Mairie de Gallargues le Montueux
- **Madame BONNES Christelle**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame BONNET Yannick**
Rédacteur territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur BONVALOT Thierry**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Connaux
- **Madame BOURGOIN Ariane**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame BOZALDES Sabine**
Assistante sociale, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur BRIEYSSE Denis**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Sitdom du Gard Rhodanien
- **Monsieur BRUNEL Laurent**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Cendras
- **Madame CABRIT Françoise**
Ouvrier professionnel qualifié, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame CADIÈRE Sandrine**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CANIZARES Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, SDIS 30
- **Madame CARBONERO Nathalie**
Adjoint technique de 2ème classe, Alès agglomération
- **Monsieur CARSALADE Christophe**
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CAUSSE Patrice**
Maître ouvrier, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur CELLIER Alain**
Agent de maîtrise principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur CHAMBON Jammes**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Madame CHAMPETIER Michelle**
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Privat des Vieux

- **Madame CHARMASSON Sandrine**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame CHAS Bernadette**
Infirmier de soins généraux hors classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame CHASTALOFF Estelle**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame CHATAIGNAT Chrystelle**
Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame CHAUDOUARD Chantal**
Réacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame CHENTOUF Amaria**
assistante familiale, Conseil Départemental du Gard
- **Madame CHIRAL Valérie**
Brigadier chef principal de police municipale, Mairie de Nîmes
- **Madame CHUNG Carole**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame CIMINO Catherine**
Adjoint administratif, Conseil Départemental du Gard
- **Madame CLAUDE Malika**
Adjoint administratif de 1ère classe, CCAS de Bagnols-Sur-Cèze
- **Madame COL Elisabeth**
Adjoint administratif de 2ème classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame COLOMBAUD Laurence**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Communauté de communes Petite Camargue
- **Monsieur CORADAZZI Christophe**
Adjoint technique principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame CORGIE Evelyne**
Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame CORTES Martine**
Aide-soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame DAUMAS Cendrine**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame DELENNE Géraldine**
Aide-soignante, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Madame DELEUZE Sylvie**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame DELFAU Pascale**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur DEROIN Bruno**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame DEVESA Sandrine**
Adjoint administratif principal, SDIS 30
- **Madame DIACONO Patricia**
ATSEM de 1ère classe, Mairie d'Aubord
- **Monsieur DIAZ André**
Ouvrier professionnel qualifié, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur DILMI Djamel**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Connaux
- **Madame DINDELEUX Françoise**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame DI PIETRO Michèle**
ATSEM, Mairie de Redessan

- **Monsieur DI ROLLO Ludovic**
Rédacteur, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame DOSSE Céline**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Nîmes Métropole
- **Monsieur DUMAS Hervé**
Brigadier chef principal de police municipale, Mairie d'Alès
- **Madame DUPORT Michelle**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Saint-Gilles
- **Madame DURAND Marie-Claire**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame DURIEU Florence**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame DUSART Patricia**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur DUSSAUD Guy**
Adjoint technique de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame EGEA Lucienne**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur EUDES Thierry**
Technicien, Conseil Départemental du Gard
- **Madame FABRE Marie-Claire**
Rédacteur, Conseil Départemental du Gard
- **Madame FARGES Nadine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame FAVIER ANGOSTO Patricia**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de Rochefort-du-Gard
- **Monsieur FAYARD Nicolas**
Technicien principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame FERNANDEZ Véronique**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur FORT Abel**
Adjoint du patrimoine de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame FREYSSINET Christine**
Adjoint technique de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame GAL-DOUSTALY Patricia**
Infirmière diplômée d'Etat, cadre de santé, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame GALVAN Maïté**
Diététicienne, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame GARCIA Farida**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame GASTOU Françoise**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur GAUGANT Laurent**
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame GAUTHEY Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur GAVEN Patrick**
Brigadier chef principal, Mairie de Mauguio
- **Madame GHAMILI Leïla**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GIL Gilbert**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes

- **Madame GINER Séverine**
Educateur principal de jeunes enfants, Alès agglomération
- **Madame GLEIZE Marie-Christine**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Estézargues
- **Madame GLEYZE Carole**
ATSEM de 1ère classe, Alès agglomération
- **Monsieur GRAS Guillaume**
Maire, Mairie de Puechredon
- **Monsieur GRAS Jean-Claude**
Conseiller municipal, Mairie de Puechredon
- **Madame GRASSIANO-SIMON Carole**
Rédacteur, Mairie de Nîmes
- **Madame GUEDON Patricia**
Sage-femme de classe exceptionnelle, Conseil Départemental du Gard
- **Madame GUERIN Marypierre**
Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur GUERROUM Mourad**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Nîmes, demeurant à NIMES.
- **Monsieur GUILLIN Eric**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Monsieur HARKATI Mustapha**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur HEUANGPRASEUTH Bounsou**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Montpellier Méditerranée Métropole
- **Monsieur HUGUET Emmanuel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur HUREAU Jérôme**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame IBANEZ Sandrine**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur INES Jean-Marc**
Assistant socio éducatif principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame JACOBO Florence**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur JACOB Thierry**
Adjoint technique de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame JACQUES Béatrice**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame JANIEC Jacqueline**
Attaché territorial, Mairie de Lédignan
- **Monsieur JAYLES Dominique**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur JIMENEZ Pierre**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Alès agglomération
- **Madame JOURDAN Aleth**
Conservateur du patrimoine chef, Mairie de Nîmes
- **Monsieur JOUVE Franck**
Maître ouvrier, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame JOUVE Isabelle**
Adjoint technique de 2ème classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame JULIAN Mireille**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie d'Alès

- **Madame KHUU Marie-Hélène**
Ergothérapeute, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame KUENEMANN Nathalie**
Adjoint administratif, centre hospitalier du Vigan
- **Madame LABADIE Lydie**
Médecin, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur LACASSIN Cédric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, SDIS 30
- **Madame LACHAZETTE Nathalie**
Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame LAFONT Catherine**
Adjoint du patrimoine de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame LAMORTHE Pascale**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur LANNIEE Marc**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur LAVIGNE Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame LECERF Christel**
Assistante médico-administrative, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur LEDRICH Hervé**
Chef de police municipale, Mairie d'Alès
- **Madame LEFRANCOIS Françoise**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Manduel
- **Madame LENA Delphine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur LEPICIER Franck**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nîmes
- **Madame LERUSTE Véronique**
Rédacteur principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame LESINA Lydia**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame LEVEQUE Sylvie**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame LIAUSSON Sandrine**
Rédacteur territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur LITARRI Claude**
Technicien, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame LODATO Karine**
Puéricultrice de classe supérieure, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur LONG Patrick**
Attaché, Mairie de Méjannes-Le-Clap
- **Monsieur LOPEZ Luc**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Manduel
- **Madame LOZANO Dominique**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame LUC Anne**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame MACIA Magalie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Privat des Vieux
- **Madame MAFFRE Corinne**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes

- **Madame MALLET Solange**
Adjoint administratif de 2ème classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame MANESCHI Marie-Hélène**
Infirmière-Cadre de santé, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MARMINAT Marie-Pierre**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- **Monsieur MARQUET-AFFORTIT Rémy**
Technicien principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur MARTINEZ Georges**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Rochefort-du-Gard
- **Monsieur MARTINEZ Gérard**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame MARTINEZ Monique**
ATSEM, Mairie de Lédignan
- **Madame MACIA Magalie**
Adjoint principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Privat des Vieux
- **Monsieur MASSABIEAUX Pascal**
Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame MASSARD-CHENET Marie-Emilie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame MASSET Véronique**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame MAURIN Stéphanie**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame MAZELLIER Sylvie**
Adjoint administratif de 2ème classe, Nîmes Métropole
- **Monsieur MAZZOLENI Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame M'BARKI Rachida**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame MELLAREDE Ariane**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame MENDORA Katia**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame MESQUIDA Sophie**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame MEZY Valérie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame MICHEL Fabienne**
Infirmière diplômée d'Etat, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame MICHEL Yanick**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, Mairie de Valleraugue
- **Monsieur MILLETTO Sébastien**
Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur MOISSET François**
Garde champêtre chef, SMACVG à Cendras
- **Madame MONTEZ Elisabeth**
Attachée principale, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MORA Sylvie**
Adjoint administratif de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur MOULIN Bernard**
Adjoint d'animation de 2ème classe, Mairie de Nîmes

- **Monsieur MOULIN Vincent**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Communauté de communes terre de Camargue
- **Madame MOUTON Sylvie**
Agent de Maîtrise, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame MOYA Josefa**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Saint-Gilles
- **Madame NOGUERA Jeannine**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Sainte-Cécile d'Andorge
- **Monsieur NOVELLI Claude**
Technicien, Mairie de Nîmes
- **Madame OBRIST Marie-José**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur OMBRAS Sébastien**
Rédacteur principal de 1ère classe, Alès agglomération
- **Monsieur OULLADI Abdellah**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame OUVIER Nathalie**
Educateur principal de jeunes enfants, Mairie de Nîmes
- **Madame PAGET Sabrina**
Adjoint d'animation de 2ème classe, Mairie de Roquemaure
- **Madame PALUCHIEWICZ Marie-Odile**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur PANTEL Alain**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame PARISOT Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame PARMENTIER Arlette**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur PARROT Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame PAULHAN Catherine**
Adjoint d'animation de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame PELISSIER Sylviane**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame PELLISSIER Fatima**
Assistante familiale, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame PEREZ Michèle**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame PERTUS Françoise**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Madame PETERS-PEURIERE Sabine**
Rédacteur, Conseil Départemental du Gard
- **Madame PETTAVINO Valérie**
Rédacteur, Conseil Départemental du Gard
- **Madame PEYRIC Agnès**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Laudun L'Ardoise
- **Madame PEYRIC Chantal**
Maître ouvrier, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Madame PEYTAVIN Sophie**
Attaché, Conseil Départemental du Gard
- **Madame PEZET Valérie**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de Nîmes

- **Madame PHILIP Karine**
Adjoint administratif, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur PIA Alberto**
Attaché territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame PICO Monique**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame PICOTIN Laure**
Assistant socio-éducatif principal, CCAS ville d'Alès
- **Monsieur PIETRUCCI Daniel**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame POIRSON Catherine**
Attaché de conservation du patrimoine, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame POYET Angélique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame PRUNIER Maryse**
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, Maison de retraite Alfred Silhol
- **Monsieur QUENETTE Francis**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur RABASA Daniel**
Agent de maîtrise, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Monsieur RAZALI Boudjema**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame RENAULT Françoise**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Bagard
- **Madame REYMANN Béatrice**
Rédacteur principal de 1ère classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Monsieur REYNIER Christophe**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Rochefort-du-Gard
- **Monsieur RICHARD Alain**
Masseur kinésithérapeute, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame RICHARD Catherine**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Monsieur RICHARD Fabrice**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame RIELLO-LAFONT Yvette**
Assistante de conservation principal de 1ère classe, Mairie de Roquemaure
- **Monsieur RIVALS Denis**
Maître ouvrier, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur ROBERT Paul**
Adjoint technique de 2ème, Mairie de Nîmes
- **Monsieur ROBERT Stéphane**
Aide soignant, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur RODRIGUEZ Christophe**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ROMERO Patricia**
ATSEM, Mairie de Lédignan
- **Monsieur ROSAY Jacky**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame ROUSSEL Doris**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Caveirac
- **Monsieur ROUX Laurent**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie d'Alès

- **Monsieur ROUX Thierry**
Ouvrier professionnel, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Monsieur ROUZET Pierre**
Ingénieur principal, Mairie de Nîmes
- **Monsieur SAEZ Patrick**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Madame SALOMON Jacqueline**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame SALVI Claire-Lise**
Infirmière en soins généraux hors classe, CCAS ville d'Alès
- **Madame SANAPE Renée**
Technicien principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur Fabrice SANCHIZ**
Adjoint technique de 2ème classe
- **Madame SARTHOU-DUPUY Mireille**
Médecin hors classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame SARTOR Martine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Logis Cévenols-OPH Alès agglomération
- **Madame SERRANO Nathalie**
Adjoint d'animation de 1ère classe, Mairie de Vergèze
- **Monsieur SERRANO Sébastien**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de Garons
- **Madame SESTINI Christiane**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur SIFUENTES Daniel**
Chef de police municipale, Mairie de La Calmette
- **Monsieur SILVEN Marc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur SIMARD Ludovic**
Brigadier-chef principal de police municipale, Mairie de Nîmes
- **Monsieur SOLEILHAROU Didier**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur SORRIAUX Philippe**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur SOTTO Laurent**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame SOUBRIER Anne-Marie**
Aide soignante, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame SOULAGES Magali**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur SUBIRAN Olivier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur TALLEVAST Roger**
Attaché principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame TERRADE Yvelise**
Attaché principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame THIBOUT Marie**
Assistant socio éducatif principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame THIVILLON Anne-Marie**
Infirmière en soins généraux hors classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur THOMAS Alain**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées

- **Madame TOREA-GARCIA Marlène**
Adjoint d'animation de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame TOURNIER Caroline**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de Laudun L'Ardoise
- **Monsieur TOURREAU Vincent**
Ingénieur, Conseil Départemental du Gard
- **Madame TURC Marie-Noëlle**
Adjoint administratif de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame ULL Rosario**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Monsieur UNTERNAHR Frédéric**
Agent d'entretien, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Monsieur UROZ Laurent**
Rédacteur principal de 1ère classe, SDIS 30
- **Madame VACHEZ Marie**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie d'Aimargues
- **Monsieur VAILLANT Thierry**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Monsieur VALERO Alain**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur VALMARY Olivier**
Directeur, Mairie d'Alès
- **Madame VERGELY Karine**
Rédacteur, Conseil Départemental du Gard
- **Madame VERGOTE Nadège**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame VERGUES Joëlle**
Animateur principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame VERNASSAL Cécilia**
Assistante médico administrative, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Madame VIDAL Geneviève**
Directeur, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame VIDAL-SEOANE Damienne**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur VIGNE Bruno**
Aide soignant, C.H.U. Nîmes Carémeau
- **Monsieur ZAPERA Lionel**
Agent de maîtrise, C.H.U. Nîmes Carémeau

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur AGOSTINI Yvan**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame AHMED Houria**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ALIDJERA Mariem**
ASHQ, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Monsieur ALLEN Cédric**
Agent de maîtrise principal, Conseil Départemental du Gard

- **Monsieur ALLIER Raymond**
Ancien conseiller municipal, Mairie de Savignargues
- **Monsieur ALMODOVAR Bernard**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Madame ALTIER Blandine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ANGOSTO Marie-Hélène**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ARMAND Ginette**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ARNAUD Danielle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame ARTERO Dominique**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame AUDIGIER Dominique**
Attaché, Mairie de Nîmes
- **Madame AULAGNET Maryline**
Aide soignante, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Madame AYMARD Marie-Claire**
ATSEM, Mairie de Barjac
- **Madame BARRE Catherine**
Attachée, MAIRIE du Grau du Roi
- **Monsieur BARROT Jean-Louis**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Vergèze
- **Madame BAUMES Josiane**
ASH, EHPAD Notre Dame des Mines
- **Madame BAZIN SINI Nelly**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur BELIN Sylvian**
Agent technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur BENITEZ Jacques**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie du Vigan
- **Monsieur BONNET Jacky**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur BRICONGNE Patrick**
Directeur du service animation, Mairie de Vauvert
- **Madame BROS Christine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame BROUSSE Nicole**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur BUISSON Angel**
Technicien, Mairie d'Alès
- **Monsieur CAMBE Denis**
Ingénieur principal, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur CANINO Jérémie**
Technicien principal territorial de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame CARDONA Dany**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CARRIERE Gérard**
Agent de maîtrise principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur CARRU Dominique**
Attaché de conservation du patrimoine, Conseil Départemental du Vaucluse

- **Monsieur CASTELLVI Jean-Marie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CERDA Marc**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Roquemaure
- **Monsieur CERDA Thierry**
Technicien principal territorial de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CHABRIER Alain**
Agent de maîtrise, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur CHANUC Eric**
Brigadier chef principal, Mairie du Grau du Roi
- **Monsieur CHERASSE Jean-Pierre**
Technicien principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame CHERASSE Marie-Christine**
Assistant socio éducatif principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur CHEVALLIER Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Lézan
- **Madame CLEMENT Françoise**
Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame CLEMENTI Colette**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame CLEMENT Muriel**
Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur COLLARD Patrice**
Agent de maîtrise, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame COPPOLA Claudine**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame CORDES Yamina**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame CRISTOFOLI Irène**
Rédacteur principal de 1ère classe, Syndicat mixte d'électricité du Gard
- **Madame CYVOT Maryse**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur DANIEL Bruno**
Agent de maîtrise principal, Mairie d'Alès
- **Monsieur DE BERNARDI Jean-Philippe**
Directeur, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur DEGOUL Hubert**
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle, Nîmes Métropole
- **Monsieur DELON Serge**
Technicien principal de 1ère classe, Mairie de Calvisson
- **Monsieur DOULCIER Jacques**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame DROUET Catherine**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur DURAND Michel**
Professeur de la ville de Paris hors classe, Mairie de Paris
- **Madame EGIDIO Marie-Laure**
Adjoint administratif, Mairie de Montpezat
- **Madame ETIENNE Marie-José**
Rédacteur territorial, Mairie de Nîmes

- **Madame EXBALIN Edith**
Directeur, Alès agglomération
- **Madame FAUCHER Marylène**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Redessan
- **Monsieur FAURE Pascal**
Brigadier chef principal, Mairie de Saint-Gilles
- **Monsieur FAVIER Bernard**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur FAVIER Guy**
Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur FLAVIER Jean-Luc**
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur FOUGASSE Philippe**
Ingénieur en chef de classe normale, Conseil Départemental du Gard
- **Madame FOURTEAU Christine**
Attaché territorial de conservation du patrimoine, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GADILLE Norbert**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GAUBIAC Didier**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Bagard
- **Madame GELLION Nadine**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame GELY Fabienne**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Rodilhan
- **Madame GIANNOTTI Lydia**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Saint-Gilles
- **Madame GLEYZON Pascale**
ATSEM de 1ère classe, Alès agglomération
- **Monsieur GOMEZ Manuel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame GORON Guylaine**
Secrétaire de mairie, Mairie de Saint-Théodorit
- **Madame GOY Florence**
Infirmière, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Monsieur GRANIER Alain**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur GROLIER Norbert**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Congénies
- **Monsieur GUILLAUD Dominique**
Brigadier chef principal de police municipale, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GUILLOU Raymond**
Ingénieur en chef de classe normale, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GUISEPPI Dominique**
Agent de maîtrise, Mairie du Grau-du-Roi
- **Madame HAMBA Roselyne**
Rédacteur de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur HILLAIRE Bernard**
Directeur, Alès agglomération
- **Monsieur HOURS Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Carsan
- **Madame HURTADO Anne-Marie**
Attaché territorial, Mairie de Saint-Dionisy

- **Madame IBERT Véronique**
Rédacteur principal de 1ère classe, SDIS 30
- **Madame JANEL Carole**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame JAUSSAUD Corinne**
Ingénieur principal, Nîmes Métropole
- **Madame JOUFFRET Odile**
ATSEM, Mairie de Pujaut
- **Madame JOUSSOUYS Simone**
Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur LALAUZE Guy**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur LANGLADE Dominique**
Technicien principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur LAYRE Patrice**
Adjoint administratif de 1ère classe, Alès agglomération
- **Madame LAZARZ Nathalie**
Adjoint technique de 2ème classe, EHPAD Notre Dame des Mines
- **Madame LEVY Catherine**
Attachée principale, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur LOUIS Pascal**
Ingénieur principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame LOUP Sylvie**
Assistant socio-éducatif principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MADRID Anne**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MANIFACIER Françoise**
Bibliothécaire territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur MANSE Robert**
Technicien principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame MARTINEZ Myriam**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame MARTIN Sylvie**
Biologiste vétérinaire, pharmacien de classe exceptionnelle, Conseil Départemental du Vaucluse,
- **Monsieur MATTEI Bruno**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie du Grau-du-Roi
- **Madame MEISSONNIER Hélène**
Directeur, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame MIGNOT Béatrice**
Adjoint administratif, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MOISY Marinette**
Rédacteur de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MOL Florence**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur MONNIER Didier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur MOREAU Patrice**
Ingénieur en chef de classe normale, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame MOUGINOT Claire**
Professeur d'enseignement artistique, Mairie de Nîmes

- **Madame MUSCIO Janick**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame NAGEOTTE-DAVAINE Florence**
Directeur, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame PAGES Mylène**
Assistant socio-éducatif principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur PANTANELLA Joël**
Technicien, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur PAUC Patrice**
Attaché principal, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame PEREZ Marie**
Adjoint administratif, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Madame PETIOT Piedad**
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe, Cté d'agglomération du Gard Rhodanien
- **Monsieur PETTAVINO Eric**
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur PIALOT Guy**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Valleraugue
- **Madame PLANTIER Claire**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur PLANTIER Frédéric**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame POLLET Catherine**
Attachée principale, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur POZZERA Bernard**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Montpellier Méditerranée Métropole
- **Madame PREEL Jocelyne**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame RAGOT Françoise**
Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de Manduel
- **Madame RAYNAUD Christine**
Conservateur territorial des bibliothèques en chef, Mairie de Nîmes
- **Madame REBOUL Brigitte**
Technicien principal de 1ère classe, SDIS 30
- **Madame RECOLIN Christiane**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Valleraugue
- **Madame REY Joëlle**
Rédacteur chef, Conseil Départemental du Gard
- **Madame RICHARD Chantal**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur RICHARD Christian**
Agent de maîtrise principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur ROBERT Patrick**
Technicien, Conseil Départemental du Gard
- **Madame RODRIGUEZ Viviane**
Rédacteur principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame RUISAN Marie-Pierre**
Cadre territorial de santé, infirmier, rééducateur, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur SANCHEZ Pascal**
Attaché, Conseil Départemental du Gard
- **Madame SANTUCCI Betty**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard

- **Monsieur SAULNIER Patrick**
Adjoint technique de 2ème classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame SAUNIER Renée**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame SCOTTO DI VETTIMO Simone**
Adjoint administratif à la retraite, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur SEGURA Christel**
Attaché, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur SERRON Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame SERVOZ Pascale**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame STEPHAN Irène**
ATSEM principal de 1ère classe, Mairie d'Aubord
- **Monsieur SUAU Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame THOMAS Antoinette**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Alès agglomération
- **Monsieur TIMAXIAN Eric**
Adjoint technique de 1ère classe, Alès agglomération
- **Monsieur VALENTIN Noël**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Les Angles
- **Monsieur VIALA Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Codognan
- **Monsieur VIDAL Gatien**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Madame VIDAL Joëlle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur VIGNON Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur ZANI Pascal**
Animateur principal de 1ère classe, Alès agglomération

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame AIGOIN Elisabeth**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ALBERT Christine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ALMERAS Maryse**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur ALTIER Vincent**
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle, Mairie de Nîmes
- **Madame BACHEVALIER Annie**
Rédacteur, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur BARGETON Arnold**
Rédacteur principal de 1ère classe, Logis Cévenols-OPH Alès agglomération
- **Monsieur BARRAL Joseph**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie d'Avèze
- **Monsieur BASCLE Patrick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze

- **Monsieur BAVEUX Jocelyn**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur BAVRE Eric**
Agent de maîtrise principal, Alès agglomération
- **Monsieur BELLOTTO Jean-Marc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame BERTLOT Patricia**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame BILLAULT Brigitte**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Alès agglomération
- **Monsieur BOUDIN Françoise**
Adjoint administratif, Mairie de Beaucaire
- **Monsieur BOURGUET Hervé**
Brigadier chef principal de police municipale, Mairie de Nîmes
- **Monsieur BOURGUIGNON Pierre**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Madame BRAHIC Muriel**
Aide soignante, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Madame CADIÈRE Dominique**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CADIÈRE Michel**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CALANDRE Daniel**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CAMBON Rudy**
Agent de maîtrise, Mairie de Nîmes
- **Madame CARRET Lise**
Rédacteur territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur CHAUSSE Christian**
Technicien, Mairie d'Alès
- **Monsieur CHAZAL Marcel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur CLEMENT Philippe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur CLERC Alain**
Technicien, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur COSTE Daniel**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nîmes
- **Monsieur COUTELIER Jean-Paul**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie du Grau-du-Roi
- **Madame CULAS Huguette**
ATSEM principal de 2ème classe, Mairie de la Calmette
- **Madame DANIEL Jocelyne**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CCAS ville d'Alès
- **Monsieur DAVIDSON Patrick**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame DE LA CRUZ Micheline**
ATSEM principal de 2ème classe, Alès agglomération
- **Madame DESCOURS Anne**
Attaché, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur DIAS Roger**
Agent de maîtrise, Mairie d'Aigues-Mortes

- **Monsieur DIMECH Gilles**
Technicien, Mairie de Nîmes,
- **Madame DONZEL Anne-Marie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur DUMAS Michel**
Agent de maîtrise principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur DUPEYRAT Charlie**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur D'URSO Patrick**
Technicien principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame FABREGOULE Muriel**
Directeur territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame FABRET Marie-France**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur FENOUIL Yves**
Technicien, Logis Cévenols-OPH Alès agglomération.
- **Madame FERNANDEZ Nadine**
Agent hospitalier, EHPAD Notre Dame des Mines
- **Madame FERRER Annie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur FOURNIER Bruno**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Vers-Pont du Gard
- **Monsieur FRAISSE Bruno**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur GAILLARD Luc**
Agent territorial, Mairie de Saint-Laurent d'Aigouze
- **Madame GALTIER Danièle**
Coordonnateur action sociale, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur GARCIA Roger**
Ingénieur principal, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GARRIGUES Yannick**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Pont-Saint-Esprit
- **Madame GERVAIS Françoise**
Adjoint technique de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Monsieur GILBERT Bernard**
Directeur, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur GIL Guy**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GILLES François**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Montpellier Méditerranée Métropole
- **Monsieur GRIMA José**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GUASP Michel**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur GUERIN Jean-Denis**
Chef de police municipale, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame GUIOT Ghislaine**
Attaché principal, Mairie de Manduel
- **Madame HEBERT Jacqueline**
Directeur territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame HENDA-LEGRAND Françoise**
Attaché, Conseil Départemental du Vaucluse

- **Madame HUYGHE Jacqueline**
Rédacteur principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur ISIDORE Didier**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nîmes
- **Madame JOLIVEAU Patricia**
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Monsieur JOUVE Henri**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur JUAN Patrick**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nîmes
- **Madame KLEIN Raymonde**
Maître ouvrier principal, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Monsieur KOCH Roland**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Monsieur LABBAT José**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Manduel
- **Monsieur LABOUREAU Daniel**
Agent de maîtrise principal, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur LACHIZE Alain**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Nîmes
- **Madame LAHOUSSE Cécile**
Directeur territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame LE SAGERE Catherine**
Attachée, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur LIZON Jean-Marc**
Technicien, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur LOPEZ Joseph**
Technicien territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame MAILLOU Claudine**
Rédacteur chef, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur MALABAVE Henry**
Brigadier chef principal, Mairie du Grau-du-Roi
- **Madame MALIGE Chantal**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie d'Alès
- **Monsieur MALZAC Claude**
Agent de maîtrise principal, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur MARQUET Philippe**
Agent de maîtrise, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame MARTIN Christine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées
- **Madame MARTIN Ghislaine**
Attachée, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MASSEBEUF Bernadette**
Rédacteur, Mairie de Beaucaire
- **Monsieur MATINI Jean-Pierre**
Technicien, Mairie d'Aubord
- **Monsieur MAZOYER Michel**
Technicien principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Madame MENARD Francine**
Directeur, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Madame MICHALSKI Josette**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie du Grau du Roi

- **Madame MICHEL Brigitte**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Madame MILLI Pierrette**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur MONTY Gérard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame MOSCHINI Janny**
Attaché territorial principal, Mairie de Nîmes
- **Madame PAGES Martine**
ATSEM principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame PASCAL Marie-Hélène**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, Mairie d'Aubord
- **Madame PERRIER Patricia**
Rédacteur, Mairie d'Aigues-Mortes
- **Monsieur PERSELLO Christian**
Agent de maîtrise principal territorial, Mairie de Nîmes
- **Madame PHILIPPE Martienne**
Adjoint administratif, EHPAD de Saint-Ambroix
- **Monsieur PIALET Bernard**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Gilles
- **Monsieur PUGNERE Frédéric**
Agent de maîtrise, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Monsieur RABOT Alain**
Brigadier chef principal de police municipale, Mairie de Nîmes
- **Monsieur REGIS Didier**
Agent de maîtrise principal, Mairie de Bagnols-sur-Cèze
- **Madame ROMAN Jocelyne**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes
- **Monsieur ROSSO Christophe**
Technicien principal de 2ème classe, Mairie du Grau-du-Roi
- **Monsieur ROUBAUD Daniel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, Conseil Départemental du Vaucluse
- **Monsieur ROUX Didier André**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Nîmes
- **Madame ROY Aline**
Technicienne chef de 1ère classe, Conseil Départemental du Gard
- **Monsieur ROY Bruno**
Ingénieur principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame SABATIER Françoise**
ATSEM principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Ambroix
- **Monsieur SAUVE Alain**
Technicien principal de 1ère classe, Mairie d'Alès
- **Madame SOLIGNAC Chantal**
Cadre de santé, CCAS ville d'Alès
- **Madame SOUDET Catherine**
Assistant socio éducatif principal, Conseil Départemental du Gard
- **Madame SOULIER Michèle**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Valleraugue
- **Monsieur SPALMA Joseph**
Ingénieur principal, Mairie du Grau-du-Roi
- **Monsieur VASSAS Hugues**
Technicien, Mairie de Bagnols-sur-Cèze

- **Monsieur VASSE Serge**

Technicien principal de 2ème classe, Mairie de Nîmes

- **Madame VOCORET Claudine**

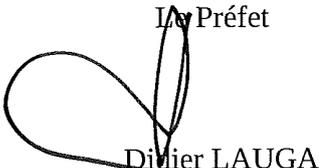
Rédacteur principal de 2ème classe, Conseil Départemental du Vaucluse

- **Madame ZADEL Monique**

Aide soignante, EHPAD de Saint-Ambroix

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nîmes, le 05/09/2016

Le Préfet

Didier LAUGA

Préfecture du Gard

30-2016-09-05-004

Arrêté portant attribution de la médaille pour acte de
courage et de dévouement pour Baroudi BENKAMLA et
Florian MICHEL

PRÉFET DU GARD

CABINET

Nîmes, le 5 septembre 2016

**A R R E T E n°
Portant attribution de la médaille pour acte de
courage et de dévouement**

**Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le rapport du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gard, duquel il ressort que le sergent-chef Baroudi BENKAMLA et le caporal-chef Florian MICHEL ont fait preuve d'un comportement courageux le 28 mars dernier, en portant secours à une personne handicapée prisonnière dans sa cuisine en flammes.

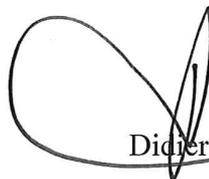
Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Une médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Baroudi BENKAMLA, sergent-chef de sapeur-pompier volontaire
- Florian MICHEL, caporal-chef de sapeur-pompier volontaire

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gard, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Gard.



Didier LAUGA

Préfecture du Gard

30-2016-08-31-006

Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral n°
30-2016-08-22-004 de la médaille de bronze pour acte de
courage et de dévouement

PRÉFET DU GARD

CABINET

Nîmes, le 31 août 2016

**A R R E T E n°
portant modification de l'arrêté préfectoral n°
30-2016-08-22-004 de la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement**

**Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Vu qu'en 2013, le Préfet du Gard a décerné la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement au gardien de la paix Thomas PETITE ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet ;

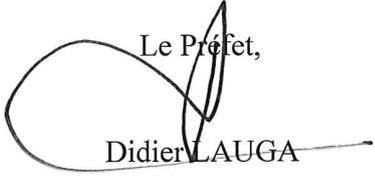
A R R E T E

ARTICLE 1 : Une médaille d'Argent pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Thomas PETITE, gardien de la paix au groupe voie publique de Nîmes

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et le Directeur départemental de la sécurité publique du Gard par intérim, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,



Didier LAUGA

Prefecture du Gard

30-2016-09-02-002

arrêté préfectoral déclarant cessible les terrains nécessaires
aux travaux de renforcement de la digue du Rhône entre

Beaucaire et Fourques

arrêté cessibilité suite à l'enquête parcellaire complémentaire du Symadrem



PRÉFET DU GARD

Direction des Collectivités et du Développement Local

Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières

Nîmes, le 02 SEP. 2016

Communes de Beaucaire et Fourques : Réalisation des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques

**ARRÊTÉ N°
déclarant cessibles les terrains nécessaires
à la réalisation des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive
droite entre Beaucaire et Fourques**

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-4, R. 132-1 à R. 132-4 et R. 232-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013326-0005 en date du 22 novembre 2013, déclarant d'utilité publique l'acquisition des terrains nécessaires au projet de réalisation des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015078-0008 du 19 mars 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire du 04 mai 2015 au vendredi 29 mai 2015 sur les communes de Beaucaire et de Fourques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2016-05-03-001 du 3 mai 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire du lundi 20 juin au mercredi 6 juillet 2016 sur les communes de Beaucaire et de Fourques,

Vu le courrier du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM) du 24 mai 2016 demandant que le recours à la procédure d'urgence (article L 232-1 et L 232-2 et R.232-1 à R.232-8 et suivant du code de l'expropriation) soit également appliquée à l'enquête parcellaire complémentaire dont une copie a été jointe au dossier d'enquête parcellaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2016-05-30-002 du 30 mai 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 30-2016-05-03-001 du 3 mai 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire complémentaire sur les communes de Beaucaire et de Fourques, du lundi 20 juin au mercredi 6 juillet 2016,

Vu l'exemplaire du journal « Midi Libre » du lundi 30 mai et du mardi 21 juin 2016 dans lequel ont été publiés l'avis d'enquête parcellaire complémentaire,

Vu l'exemplaire du journal « La Marseillaise » du samedi 4 et du mardi 21 juin 2016 dans lequel ont été publiés l'avis d'enquête parcellaire complémentaire,

Vu les certificats établis respectivement par les maires de Beaucaire et de Fourques, et attestant que l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire complémentaire a été affiché en mairie,

Vu le dossier d'enquête parcellaire complémentaire et le registre déposés respectivement en mairies de Beaucaire et de Fourques, pendant la durée de l'enquête,

Vu les justificatifs des notifications individuelles adressées aux propriétaires concernés,

Vu les conclusions et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur dans son rapport établi le 18 juillet 2016,

Vu la demande formulée par le SYMADREM le 27 juillet 2016 portant sur la prise d'un arrêté de cessibilité,

Vu l'état parcellaire ci-annexé,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

Il est fait recours à la procédure d'urgence,

Article 2 :

Sont déclarées cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM) les parcelles de terrain désignées dans l'état parcellaire ci-annexé, dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques,

Article 3 :

A défaut de cession amiable, la procédure d'expropriation sera poursuivie conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

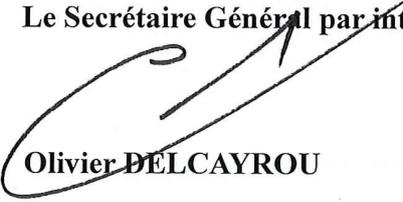
Article 4 :

Copie du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sera adressée à :

- Monsieur le Maire de Fourques,
 - Monsieur le Maire de Beaucaire
 - Monsieur le Président du SYMADREM,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Nîmes, le 02 SEP. 2016

**Le préfet, par délégation,
Le Sous-préfet d'Alès
Le Secrétaire Général par intérim**



Olivier DELCAYROU

Toute contestation de cet arrêté
devra intervenir dans les 2 mois à compter
de sa notification devant le tribunal
administratif de Nîmes

Prefecture du Gard

30-2016-08-31-007

délégués de l'arrondissement du Vigan

*arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour les commissions de
l'arrondissement du Vigan*



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

Affaire suivie par Mme GUY Corinne.

☎ : 04.67.81.67.02

corinne.guy@gard.gouv.fr

ARRETE n° 2016 07 030

portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement du Vigan

Le Sous-Préfet du VIGAN ;

Vu le code électoral et notamment les articles L 17 et R 5 ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est dressé, pour l'année 2016-2017, le tableau des délégués de l'administration, au sein des commissions administratives communales de l'arrondissement du Vigan chargées de la révision des listes électorales, tel qu'il figure en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de l'arrondissement du Vigan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Vigan, le 31 août 2016

Le Sous-préfet,

Gilles BERNARD.

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2016 07 030 DU 31 AOUT 2016

NOMINATION DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION

REVISION DES LISTES ELECTORALES

COMMUNES	Délégué titulaire	Délégué suppléant
ALZON	Mme SIMON épouse LAURENS Marie-France	Mme Christiane GILLES épouse BOUTONNET
ARPHY	Mme ANDRE Yolande	Mme GUY Corinne
ARRE	Mme VASSAS Françoise	Mr VALSEMEY Henri
ARRIGAS	Mme HERVOUET Béatrice	Mme CAYLUS Sylvie
AULAS	Mr MEJANEL André	Mr BOULET Jacky
AUMESSAS	Mr FADAT Jean-Gabriel	
AVEZE	Mme ANDRE Yolande	Mr MALAPERT Christian
BEZ et ESPARON	Mme MOURIER Muriel	Mme LOUBIER épouse COVRE Marie-France
BLANDAS	Mme DA SILVA Sabrina épouse ROBA	Mr BARRAL Etienne
BRAGASSARGUES	Madame BALLAND épouse PRADIER Danielle	Mr GUIRAUD Alain
BREAU ET SALAGOSSE	Mr MARTIN Thierry	Mr ISTE Thierry
BROUZET LES QUISSAC	Mr DAUDET Claude	Mr CHAPON Bernard
LA CADIERE ET CAMBO	Mme LAPIERRE épouse PERDRIT Lucienne	Mr SALLES Robert
CAMPESTRE ET LUC	Mme BERGONNIER épouse MALET Cécile	Mme BRUNEL épouse PRUNET Evelyne
CANAULES et ARGENTIERES	Mme ALBOUY Clotilde	Mr LAZAREWICZ André
CANNES ET CLAIRAN	Mme IMBERT épouse PFAEFFLI Danielle	Mme DELON épouse FAYOS Cécile
CARNAS	Mr BOURDEL Max	Mr CHATAL Luc
CAUSSE BEGON	Mme RAVAILLE Magali	Mme POYET Virginie
COLOGNAC	Mme VIALA épouse GRAS Monique	Mme DAUBOS épouse CHARTREUX Hélène
CONQUEYRAC	Mr HERVIEU Dominique	Mr LE FRAPER DU HELLEN Marc
CORCONNE	Mr DELAUNOY Jacques	Mr FLORAC Claude
CROS	Mme PICHOT Valérie	Mr BOURCIER Jean-Pierre
DOURBIES	Mme ANTHERIEU Sandrine	Mr POURTIER Jean-Pierre
DURFORT	Mr FESQUET Jean-Claude	Mme LIAUTARD épouse BARBUSSE Christel
L'ESTRECHURE	Mr SAUVIER Michel	Mr BONNAFOUS André
FRESSAC	Mr FOURNIER Guy	Mr DURAND Pierre
GAILHAN	Mme GALIBERT épouse MEGER Myriam	

LANUEJOLS	Mlle BEDOS Emmanuelle	Mme BERNARDON Karine
LASALLE	Mr ANDRE Philippe	Mr ROBERT Alain
LIOUC	Mr BRUNEL William	Mr PERILLOUS Jacques
LOGRIAN FLORIAN	Mme DURAND Corinne	Mme SCHERBANIUK épouse LAFONT Ginette
MANDAGOUT	Mr GRIEU Emmanuel	
MARS	M MEZY Bruno	Mr BOUARD Gérard
MOLIERES CAVAILLAC	Mme AFFORTIT épouse MANDAGOUT Geneviève	
MONOBLLET	Mr DESCAMPS Hervé	Mr BOISSIN Stéphane
MONTDARDIER	Mme GUY Corinne	Mme ANDRE Yolande
NOTRE DAME DE LA ROUVIERE	Mme NIEL Virginie	Mr NOUGUIER Fabien
ORTHOUX-SERIGNAC- QUILHAN	Mr COULON Jacques	Mme AUVERGNE Martine
PEYROLLES	Mme JACQUES épouse BORDARIER Andrée	Mme BONNIFAY Mélanie
LES PLANTIERS	Mr LYONNET Paul	Mme VAQUIER Denise
POMMIERS	Mr SALADIN André	
POMPIGNAN	Mme BERTRAND Claire	Mme FRANCES épouse MARTY Claudette
PUECHREDON	Mme BUCHER Julia	
QUISSAC	Mme MAUREL épouse FABRIGUES Marie- Thérèse	Mr LODOR Claude
REVENS	Mme MOAL épouse CHEVALLIER Marie- Estelle	Mme HOUDET épouse BERTOT Marie Christine
ROGUES	Mme DURAND Sophie	
ROQUEDUR	Mr ATGER Sébastien	
ST ANDRE DE MAJENCOULES	Mme BOUILLON épouse PIBAROT Marie- Claire	Mr GERVAIS Michel
ST ANDRE DE VALBORGNE	Mme LAGET épouse MOLHERAC Françoise	
ST BONNET DE SALENDRINQUE	Mme GRAILLON Marie-Claude	Mme VIELLES Emilie
ST BRESSON	Mme VALETTE épouse MARCHAL Françoise	
STE CROIX DE CADERLE	Mme PESENTI Karine	Mme LEDUC Chantal
ST FELIX DE PALLIERES	Mr LECOUVREUR Thierry	Mr MEJEAN Claude
ST HIPPOLYTE DU FORT	Mme PESENTI épouse DUPLAN Josette	
ST JEAN DE CRIEULON	Mme FELEZ épouse CUENOT Andrée	Mme FOURNET épouse CHARASSE Sandrine
ST JULIEN DE LA NEF	Mme COMBERNOUX épouse FADAT Nicole	Mr ROUSSET Pierre
ST LAURENT LE MINIER	Mr MAUSSIÈRE Michel	Mr DUPUIS Jean-Marie
ST MARTIAL	Mr ITIER Claude	
ST NAZAIRE DES GARDIES	Mme PARADIS épouse VIALA Christine	Mme AMICO épouse MAZAURIC Sylvia
ST ROMAN DE CODIERES	Mr LAUTRIC Bernard	Mr GRAND D'ESNON Antoine
ST SAUVEUR CAMPRIEU	Mme BERGER épouse ARJAILLES Francine	Mme CLAMENS Jacqueline
ST THEODORIT	Mr JOUVE Christian	Mr FANALS Christian

SARDAN	Mme BOUISSEREN épouse BOYER Monique	Mr RAMON Lionel
SAUMANE	Mr PALLET Daniel	Mr MASMEJEAN Fernand
SAUVE	Mme ARRACHART Laurence	Mr LEFORT Christian
SAVIGNARGUES	Mr LAURENT Jean-Pierre	Mme BROS née LAURENT Violette
SOUDORGUES	Mme LAFONT Annie épouse VIALA	
SUMENE	Mme TOUREILLE Monique	Mr DUCROS Jean
THOIRAS	Mr BADER Patrice	Mr VIGNOLE Gérard
TREVES	Mme JULIAN Delphine	Mme DARDEVET épouse BACQUET Béatrice
VABRES	Mme GREVOULET épouse PUDDU Françoise	Mme CAMBLONG épouse NOËL Eliane
VALLERAUGUE	Mme MARTIN épouse TINITORI Liliane	Mr METGE Bernard
LE VIGAN	Mr BONNET Francys	Mr GUTIERREZ Jacques
VIC LE FESQ	Mme TRICOU épouse MONEL Sandrine	Mme GIMENO-RODRIGO Alice
VISSEC	Mme BAUMGARTNER Odette	Mme PONS Myriam